

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Onzième session

(Siège de l'Unesco, 7-11 décembre 1987)

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire : Suivi de l'état de conservation
des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : Rapport du
représentant de l'UICN sur les biens naturels

10. Le complexe de Mana Pools, Zimbabwe

Le braconnage des rhinocéros continue presque au rythme d'un animal par jour. Vingt-neuf braconniers ont été tués à ce jour (soit un par mois). L'on s'efforce actuellement de limiter le problème par diverses mesures; le WWF a fourni un hélicoptère. Par ailleurs, des contacts ont été pris au niveau diplomatique car les principales incursions sont faites au départ de la Zambie. Le Comité pourrait encourager le gouvernement de la Zambie à proposer que le parc frontalier adjacent, situé en Zambie, soit ajouté au site actuel de Mana Pools, au Zimbabwe, et indiquer qu'une demande de soutien pourrait être présentée au Fonds pour renforcer les contrôles de gestion dans la région.

11. Le braconnage du rhinocéros

Quatre des rapports mentionnés ci-dessus indiquent que le braconnage du rhinocéros noir pour sa corne constitue une menace fondamentale pour le site. Beaucoup d'efforts ont été déployés sur le terrain pour protéger les troupeaux sauvages. Cependant, un effort supplémentaire reste à faire pour supprimer la demande au niveau des consommateurs. L'on sait maintenant que le plus gros consommateur mondial de cornes de rhinocéros est le Yémen du Nord. De 1980 à 1986 quelque 6700 kg de cornes de rhinocéros -- plus de la moitié des cornes de rhinocéros trouvées sur le marché mondial -- étaient importées au Yémen pour la fabrication de manches de dagues. Cela représente environ 2000 rhinocéros.

Bien que le gouvernement du Yémen du Nord ait interdit l'importation des cornes de rhinocéros en 1982, la loi n'a pas été strictement appliquée. Toutefois, l'application d'une série de six mesures visant à mettre un terme à ce commerce vient de commencer. Le Comité du Patrimoine mondial pourrait prendre contact avec les autorités Yéménites pour leur exprimer ses préoccupations concernant le commerce illégal, et les encourager dans leurs efforts en vue d'y mettre fin.

12. Généralités

L'UICN a reçu des exemplaires des plans de gestion officiels terminés en 1987 pour les biens du Patrimoine mondial suivants: Argentine: Parc national de Los Glaciares; Australie: Ile de Lord Howe; Canada: Parc provincial du Dinosaur. De nouveaux centres présentant du matériel du Patrimoine mondial ont été ouverts pour les visiteurs dans le Parc marin du récif de la Grande Barrière (Australie), dans le Parc national de Garajonay (Espagne), et dans les grottes de Skocjan (Yougoslavie).

C. AUTRES BIENS NATURELS

5. Parc national du Niokolo-Koba, Sénégal

Le délégué régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest vient d'effectuer une étude sur le terrain relative à la gestion du parc. Un rapport sur les besoins de renforcement de la gestion et sur la nécessité de préparer un plan adéquat a été adressé au ministère de la Protection de la nature. Le Comité pourrait demander au Gouvernement du Sénégal d'informer le secrétariat des suites de ce rapport.

6. Réserves naturelles du mont Nimba, Guinée-Côte d'Ivoire

L'UICN a adressé à la Banque Mondiale une lettre dans laquelle elle exprime sa préoccupation concernant les conséquences possibles de la construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer desservant une mine de fer représentant un investissement de 300 millions de dollars, à savoir, l'aggravation de l'état du site. Le Comité devrait demander un rapport sur l'état de la région aux autorités compétentes.

7. Parcs nationaux de Tasmanie occidentale, Australie

L'UICN, à la demande du Gouvernement de l'Australie, a effectué une étude du site axée sur les conflits potentiels avec l'industrie de l'abattage du bois. Un rapport a été soumis, et depuis, le gouvernement du Commonwealth a formé une commission d'enquête pour étudier la possibilité d'une extension des limites du site. Les résultats de l'enquête devraient être portés à l'attention de la prochaine réunion du Bureau du Patrimoine mondial.

8. Sanctuaire historique du Machu Picchu, Pérou

L'UICN a entrepris une étude du site sur le terrain, en coopération avec le directeur des Parcs nationaux. Plusieurs activités ayant de graves répercussions sur les ressources naturelles de ce parc ont pu être identifiées. Il s'agit notamment de la construction d'un barrage, de l'installation de lignes à haute tension, mais aussi de feux non contrôlés, d'empiètements agricoles et d'urbanisation des fonds des vallées. Il faudrait prévoir en priorité un plan de gestion établi en collaboration avec les autorités chargées du patrimoine naturel et celles chargées du patrimoine culturel. Des fonds du Patrimoine mondial ont été approuvés pour le bureau du parc et pour la formation, et le projet a démarré. Le Comité devrait informer le gouvernement du Pérou de ses préoccupations quant à la gestion du site, et l'encourager à soumettre une demande d'assistance au Fonds du Patrimoine mondial au cas où un financement supplémentaire serait nécessaire.

9. Parc national d'Huascarán, Pérou

Plusieurs types de menaces pèsent sur ce parc. Premièrement, une loi du Congrès réduit la protection légale en attribuant le contrôle de la gestion aux autorités locales. La création d'une nouvelle route, actuellement envisagée, aurait des conséquences graves sur la vallée de Quilcayhuanca. Par ailleurs, la région de Llanganuco fait l'objet de propositions de développement touristique inadéquates. Parmi les autres problèmes de gestion, on peut citer le surpâturage par les moutons, des feux excessifs et le braconnage perpétré par les militaires. Le Comité devrait exprimer ses préoccupations quant aux problèmes qui menacent le site, et demander au gouvernement du Pérou de fournir un rapport sur le projet actuellement réalisé dans le parc grâce au financement du Patrimoine mondial.

11e Séance du Comité du patrimoine mondial

7 - 11 décembre 1987, Paris

POINT 9(b) DE L'ORDRE DU JOUR: SURVEILLANCE CONTINUE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES BIENS INSCRITS A LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL.

Une brève mise à jour de la situation de certains sites sélectionnés est présentée ci-après.

A. BIENS NATURELS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL1. Région de conservaton du Ngorongoro (RCN), Tanzanie

Les perspectives de retrait de ce bien de la liste du patrimoine mondial en péril s'améliorent. Le soutien financier octroyé par le Fonds du patrimoine mondial pour l'achat d'équipements est arrivé et a été immédiatement utilisé. L'UICN a pu elle aussi s'assurer de moyens financiers lui permettant d'effectuer, avec l'Autorité et le Ministère des ressources naturelles et du Tourisme, une évaluation de l'aménagement du territoire et une étude de la politique à mener en la matière dans la région. L'UICN a, par ailleurs, contribué à organiser un programme d'échange technique entre la RNC et la Commission des paysages (Countryside Commission) du Royaume-Uni. Une réunion aura lieu au début de 1988; une recommandation sur sa situation sera alors faite.

2. Parc national de la Garamba, Zaïre

Les effectifs des derniers rhinocéros blancs sont stables, voire en légère augmentation, passant de 15 à 18. Toutefois, leur situation est encore précaire, et il est prévu que les donateurs, notamment le Patrimoine mondial, poursuivent leur action de soutien.

B. Biens naturels identifiés pour une éventuelle inscription à la liste du Patrimoine mondial en péril3. Parc national de l'Ichkeul, Tunisie

La délégation permanente de la Tunisie, donnant suite aux études faites sur l'assèchement de la région, a écrit aux autorités tunisiennes pour suggérer l'inscription du site à liste du patrimoine en péril. Dans sa réponse, le ministère de l'Agriculture fait remarquer que des mesures de sauvegarde du site sont en cours, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'envisager l'inscription du site à la liste. Le Comité devrait demander à la Tunisie de présenter un rapport de surveillance continue en 1988.

4. Réserve de gibier de Selous, Tanzanie

Un recensement aérien a confirmé le déclin alarmant du rhinocéros (pratiquement exterminé) et de l'éléphant dont les effectifs, en baisse de 50%, sont tombés à 50.000. Un plan de redressement détaillé a été préparé et soumis au gouvernement qui a affecté des fonds supplémentaires substantiels aux dépenses de fonctionnement. La République fédérale d'Allemagne a également approuvé l'attribution d'un montant important qui sera affecté à la remise en état de l'infrastructure du parc. Le Fonds du patrimoine mondial devrait compléter les efforts des autres donateurs pour soutenir financièrement la gestion du site, sur la base d'une proposition officielle émanant du gouvernement tanzanien.